

LES RISQUES MAJEURS...

à Etupes

et sur le territoire de l'Agglomération



- informez-vous
- chute abondante de neige
- transport de marchandises dangereuses
- inondation rapide
- unité nucléaire
- tempêtes fréquentes
- aval d'un barrage
- sismicité
- glissements de terrain
-



DICRIM

Document d'Information Communal
sur les Risques Majeurs

Apprenons les bons réflexes !



Pays de Montbéliard agglomération regroupe **29 communes** sur un territoire d'environ 180 km², soit **120 000 habitants** qui travaillent, habitent et profitent de leurs loisirs dans des communes différentes.

Afin de tenir compte de ce mode de vie et parce que chaque citoyen a droit à **l'information** sur les **risques majeurs** auxquels il est exposé sur son territoire ainsi que sur les mesures de sauvegarde qui le concernent (Articles L125-2, L563-3 et R125-9 à 14 du Code de l'environnement et le décret 90-918 du 11 octobre 1990 modifié), Pays de Montbéliard agglomération a élaboré un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) à l'échelle intercommunale.

Ce document est issu du Dossier Départemental des Risques Majeurs (DDRM) réalisé par la Préfecture du Doubs.

L'objectif de ce document réglementaire est de vous informer des différents risques majeurs présents sur l'ensemble du territoire du Pays de Montbéliard et de vous sensibiliser aux mesures de prévention et sauvegarde pour s'en protéger.



Sommaire

- Qu'est-ce qu'un risque majeur ?.....5
- Les risques naturels
 -  ■ Le risque inondation6
 -  ■ Le risque sismique10
 -  ■ Le risque mouvement de terrain11
- Les risques technologiques
 -   ■ Le risque industriel et transport de matières dangereuses14
 -  ■ Le risque rupture du barrage du Châtelot16
- Les risques diffus
 -   ■ Les aléas météorologiques18
 -  ■ Le risque radiologique21
 -  ■ Les risques sanitaires22
- L'alerte25
- Les numéros et liens utiles26

QU'EST-CE QU'UN RISQUE MAJEUR ?

- **L'Aléa** : Phénomène naturel ou d'origine humaine, susceptible de porter atteinte à l'Homme, aux biens, ou encore à l'environnement.

Exemple : les inondations, les séismes, les tempêtes... (aléas naturels) ou encore les industries, les barrages... (aléas technologiques).

- **L'Enjeu** : Quelque chose qui est susceptible de subir des dégâts du fait de la survenue d'un aléa.

Exemple : des personnes, des biens ou encore l'environnement.

- **Le Risque** : Il s'agit du croisement entre un aléa et un enjeu.

- **Un risque majeur** est un événement de faible fréquence et de forte intensité, causant de nombreux dégâts du fait de l'importance des enjeux.



Source : www.prim.net



LE RISQUE INONDATION

Le risque inondation constitue le principal risque naturel sur le territoire du Pays de Montbéliard. L'agglomération est située à la confluence du Doubs et de l'Allan auxquels s'ajoutent les affluents comme la Savoureuse ou le Gland.

En cas de fortes pluies, les débits de ces cours d'eau s'ajoutent les uns aux autres et sont responsables de crues récurrentes dans de nombreuses communes de Pays de Montbéliard agglomération.

20 communes sur les 29 sont concernées par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation.

Historique des inondations

- Crues de Janvier 1910, observées sur tout le territoire français.
- Crue de Février 1990, de très forte intensité, en particulier dans le Pays de Montbéliard. Elle est due à la concomitance d'une pluviométrie importante et de la fonte du manteau neigeux.
- Crue de 2006, causée par la fonte des neiges.



Inondation à Voujeaucourt en 2002
Source : www.annuaire-mairie.fr

Principales mesures prises :

↘ Atlas des zones inondables.

Il s'agit de plans sur lesquels figure l'ensemble des connaissances sur les zones inondables.

↘ Plans de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI).

Ce sont des documents réglementaires prescrits et élaborés par l'Etat. L'objectif est de maîtriser l'urbanisme en contrôlant le développement en zones inondables. Ainsi ces documents peuvent prescrire ou recommander des dispositions constructives voire interdire la construction dans les zones les plus exposées.

Il en existe 2 pour le territoire de **Pays de Montbéliard agglomération** :

- Le **Plan de Prévention des Risques d'Inondation de la Savoureuse** approuvé par arrêté préfectoral le 08 octobre 2004.
- Le **Plan de Prévention des Risques d'Inondation du Doubs et de l'Allan** approuvé par arrêté préfectoral le 27 mai 2005.

↘ Document d'urbanisme.

Chaque commune concernée par un Plan de Prévention des Risques d'Inondation prend en compte les prescriptions du PPRI dans son Plan Local d'Urbanisme (PLU).

↘ Aménagements d'ouvrage de protection.

Pays de Montbéliard agglomération a depuis 1976 la compétence de lutte contre les crues. Dans ce cadre, des ouvrages destinés à réduire le risque inondation sont réalisés et entretenus : bassins écrêteurs de crues de l'Allan et de la Savoureuse, bassins de Dampierre-les-Bois et aménagements du lit de la Feschotte à Badevel et Fesches-le-Châtel, protections locales sur Nommay, Vieux-Charmont, Sochoux, Bart, Sainte-Suzanne, Arbouans et travaux en cours sur les communes de Bart, Sainte-Suzanne, Courcelles-lès-Montbéliard et Voujeaucourt.

↘ Plan Communal de Sauvegarde.

Il définit, sous l'autorité du maire, l'organisation prévue par la commune pour organiser l'alerte, l'information, le soutien et la protection de la population.



Ouvrage de protection
Source : Pays de Montbéliard agglomération



LE RISQUE INONDATION

Surveillance de la montée des cours d'eau à travers l'annonce des crues.

Le service d'annonce des crues permet d'exercer une surveillance de la montée des eaux grâce à des stations de mesures :

- Courcelles-les-Montbéliard pour l'Allan
- Belfort et Giromagny pour la Savoureuse
- Voujeaucourt et Besançon pour le Doubs

En cas de danger, le service alerte les maires de l'évolution de la crue afin qu'ils informent la population et prennent les mesures de protection adaptées.

	Allan	Savoreuse		Doubs	
Stations	Courcelles les Montbéliard	Belfort	Giromagny	Voujeaucourt	Besançon
Vigilance jaune	2, 30 m	0, 75 m	0, 75 m	3, 60 m	4, 20 m
Vigilance orange	3, 50 m	1, 50 m	1, 50 m	5, 20 m	6, 80 m
Vigilance rouge	4, 20 m	1, 90 m	1, 90 m	5, 90 m	7, 50 m

Consignes de sécurité ... AYEZ LES BONS REFLEXES !

AVANT

- Mettre les biens au sec et notamment les produits toxiques.
- Obturer les entrées d'eau.
- Amarrer les cuves et tonneaux.
- Mettre les véhicules à l'abri.
- Faire une réserve d'eau potable.

PENDANT

- Fermer les portes, les fenêtres et les aérations.
- Couper l'électricité et le gaz.
- N'évacuer que sous les ordres des autorités.
- Ne pas utiliser les téléphones mobiles, sauf urgence médicale.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, il existe un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour leur prise en charge.

APRES

- Aérer et désinfecter les pièces.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffer dès que possible.



Montez à pied dans les étages.



Coupez le gaz et l'électricité.



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Ecoutez la radio (France inter 90 FM ou Radio France Bleu 94,6 ou 106.80 FM) et respectez les consignes.



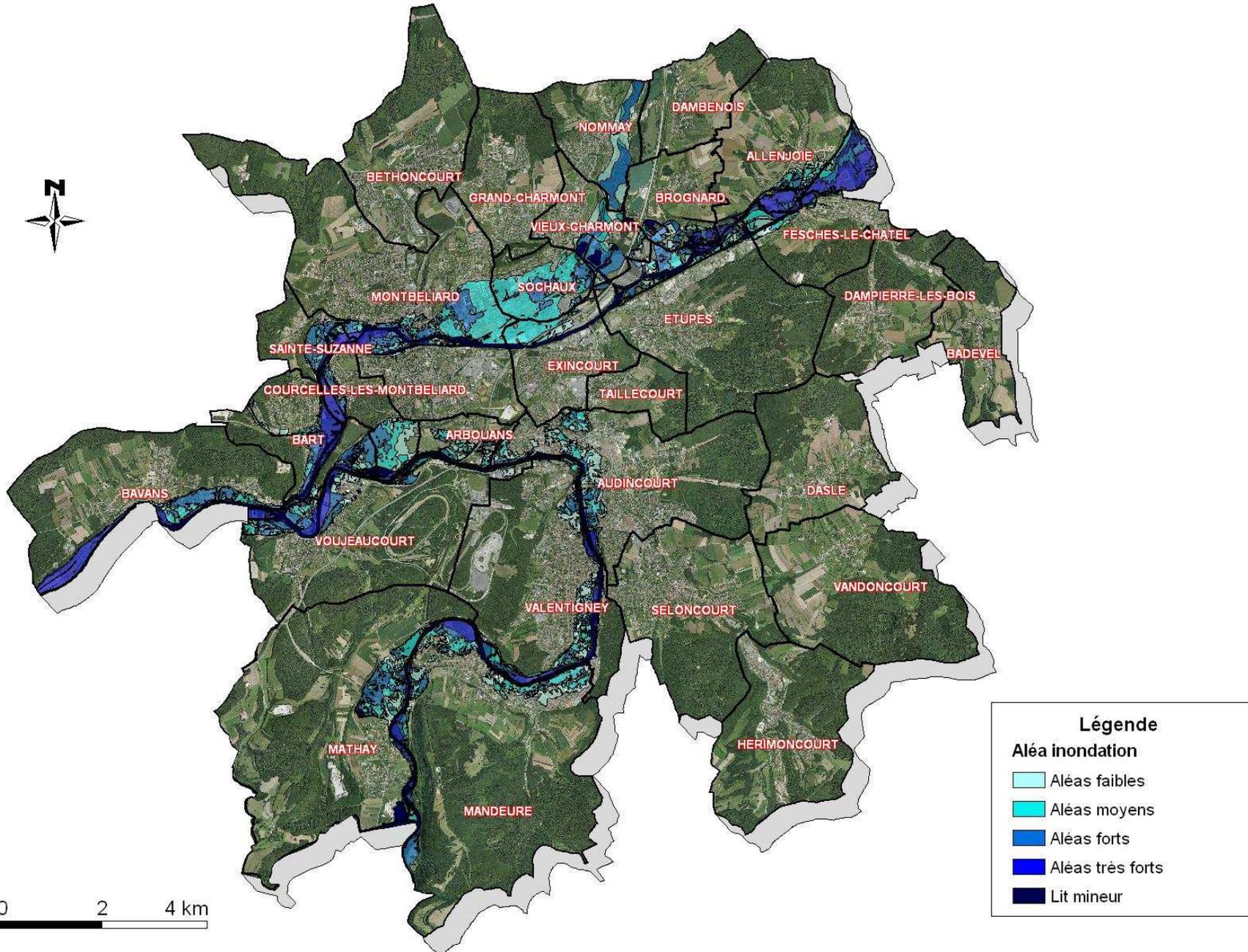
N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne prenez pas votre véhicule.

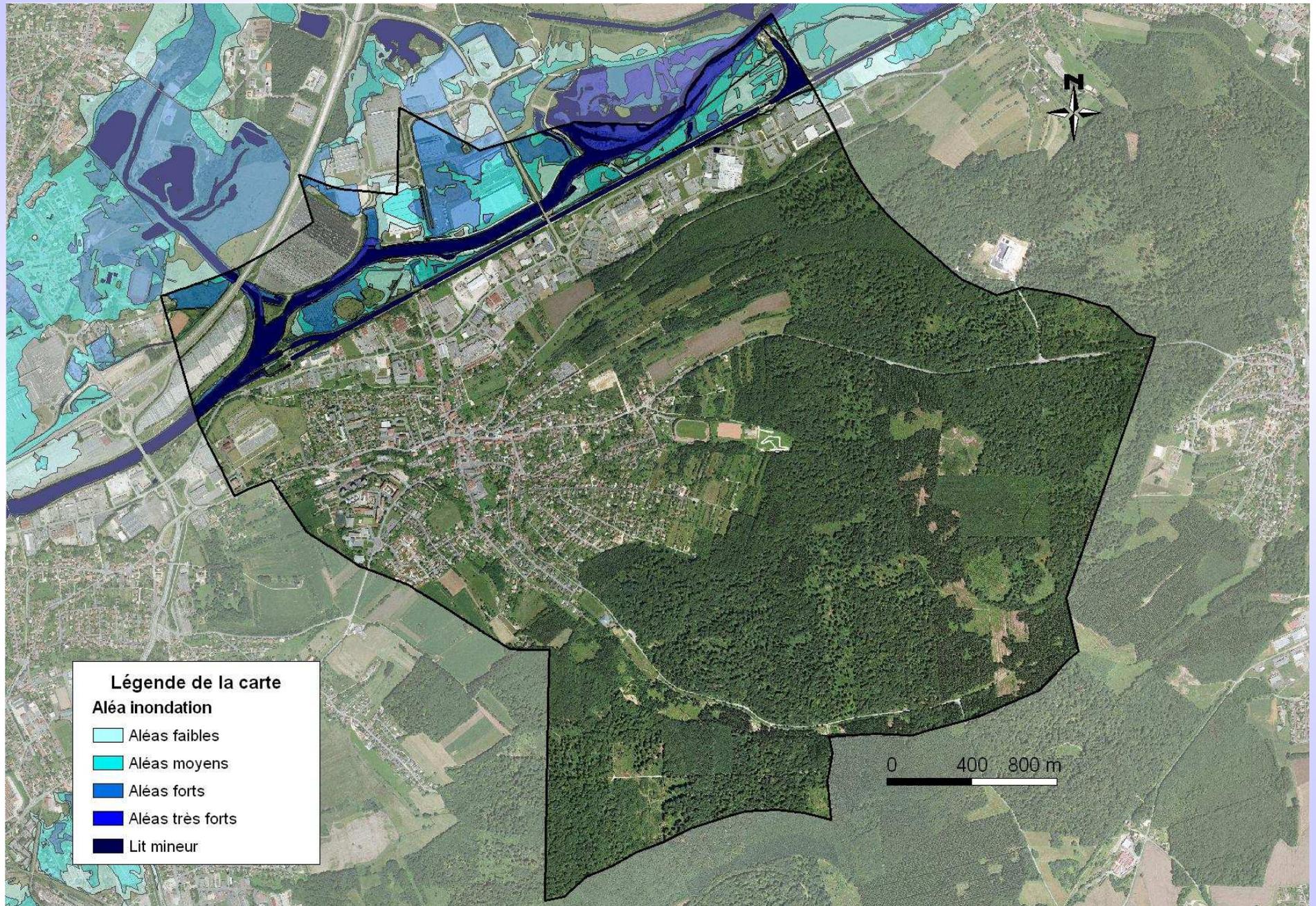
Pour plus d'informations : www.vigicrues.ecologie.gouv.fr ou www.risquesmajeurs.fr/le-risque-inondation

Carte de l'aléa inondation sur le territoire du Pays de Montbéliard



Conception et réalisation : Service Hygiène Sécurité Publique, Pays de Montbéliard agglomération, juillet 2010.
Données issues des Plans de Prévention des Risques d'Inondation.

Carte de l'aléa inondation à Etupes



Conception et réalisation : Service Hygiène Sécurité Publique, Pays de Montbéliard agglomération, juillet 2010.
Données issues des Plans de Prévention des Risques d'Inondation.

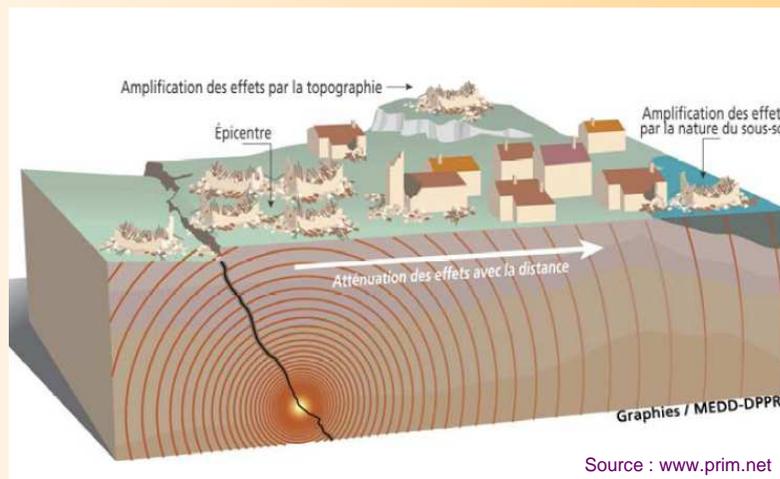


LE RISQUE SISMIQUE

Le Doubs a une **activité sismique moyenne et régulière** du fait de sa situation dans une zone directement en contact avec la chaîne alpine en fin de formation. Le territoire de l'agglomération est compris dans une **zone de sismicité 1b, c'est-à-dire correspondant à un aléa modéré.**

Principales mesures de prévention

- Surveillance de l'activité sismique par 3 stations sismologiques dans le Doubs.
- Réglementation en matière de construction parasismique.



Consignes de sécurité ... AYEZ LES BONS REFLEXES !

AVANT

- Repérer les points de coupure de gaz, d'électricité et d'eau.
- Prévoir une radio et des piles de rechange.

PENDANT

- A l'intérieur:
 - S'abriter sous un meuble solide ou à l'angle d'un mur.
 - S'éloigner des fenêtres.
- A l'extérieur:
 - S'éloigner de tout ce qui peut s'effondrer.
 - Ne pas rester sous des fils électriques.
- En voiture: S'arrêter et attendre la fin des secousses pour descendre.

APRES

- Sortir rapidement du bâtiment sans prendre les ascenseurs car il peut y avoir d'autres secousses : les répliques.
- Couper si possible l'eau, le gaz, et l'électricité.
- En cas de fuite de gaz, ouvrir les portes et les fenêtres.
- Ne pas faire de flamme.
- Ecouter la radio.
- Ne pas aller chercher vos enfants à l'école, il existe un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour leur prise en charge.



Abritez-vous près d'un mur ou sous un meuble solide.



Eloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer.



Coupez le gaz et l'électricité. N'allumez pas de flamme.



Ecoutez la radio (France inter 90 FM ou Radio France Bleu 94,6 ou 106.80 FM) et respectez les consignes.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Pour plus d'informations : www.planséismes.fr

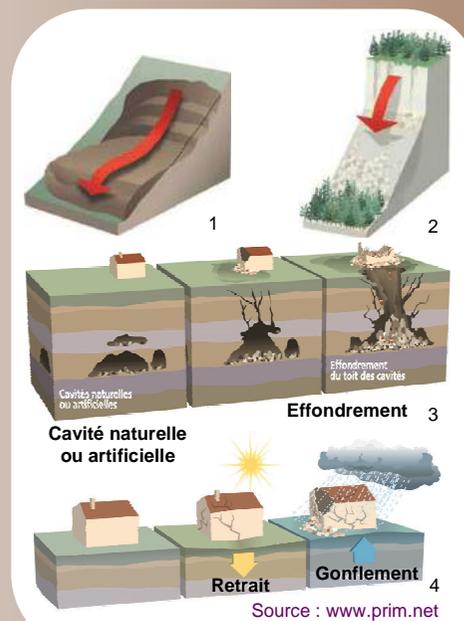


glissements
de terrain

LE RISQUE MOUVEMENT DE TERRAIN

Les **mouvements de terrain** regroupent un **ensemble de déplacements, plus ou moins brutaux, du sol ou du sous-sol. Plusieurs catégories** existent dont quatre susceptibles de se manifester sur le territoire de l'agglomération :

1. **Les glissements de terrains** qui correspondent à un **déplacement de terrains** meubles ou rocheux.
2. **Les chutes de pierres et de blocs ainsi que les éboulements.** Ils sont liés à l'évolution des falaises pentues desquelles se **détachent des éléments rocheux.**
3. **Les effondrements.** Ils sont dus à des **cavités souterraines** naturelles (dissolution de gypse) ou artificielles (carrières et ouvrages souterrains) qui peuvent entraîner **l'effondrement du toit de la cavité.**
4. **Retraits et gonflements d'argiles.** Les **variations de la quantité d'eau** dans certains terrains argileux produisent des gonflements (période humide) et des tassements (période sèche) susceptibles d'entraîner des fissures sur les bâtiments.



Consignes de sécurité ... AYEZ LES BONS REFLEXES !

AVANT

- En cas de craquement inhabituel, évacuer le bâtiment.
- Signaler à la mairie l'apparition de fissures ou d'un affaissement de sol.

PENDANT

- S'éloigner le plus vite possible de la zone dangereuse.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas entrer dans un bâtiment endommagé.
- Ecouter la radio.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, il existe un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour leur prise en charge.

APRES

- Couper si possible l'eau, le gaz, et l'électricité.
- En cas de fuite de gaz, ouvrir les portes et les fenêtres.
- Evaluer les dégâts et informer les autorités.



Eloignez-vous de la zone dangereuse et fuyez latéralement.



Ecoutez la radio (France inter 90 FM ou Radio France Bleu 94,6 ou 106.80 FM) et respectez les consignes.



Coupez le gaz et l'électricité.



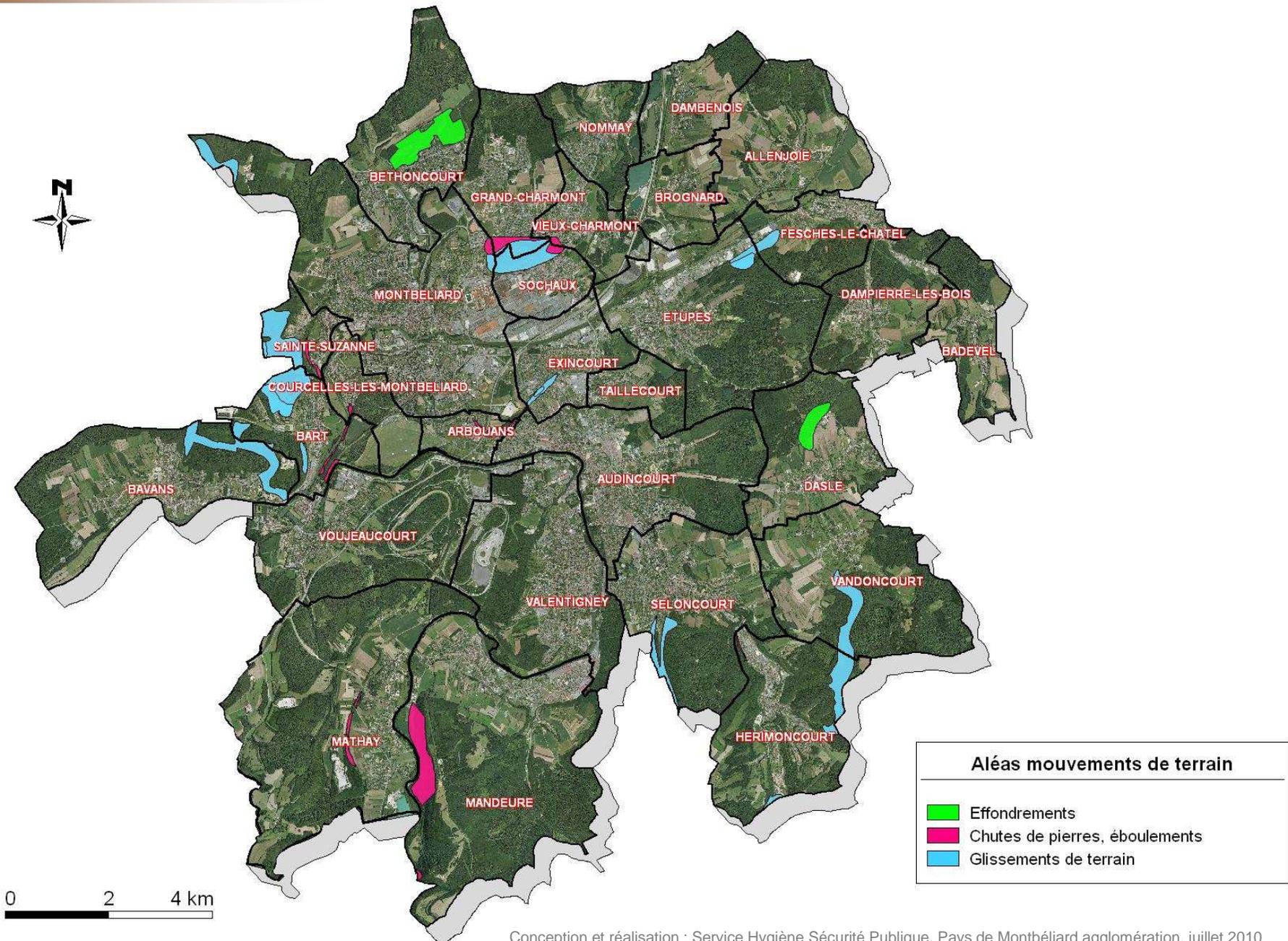
N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



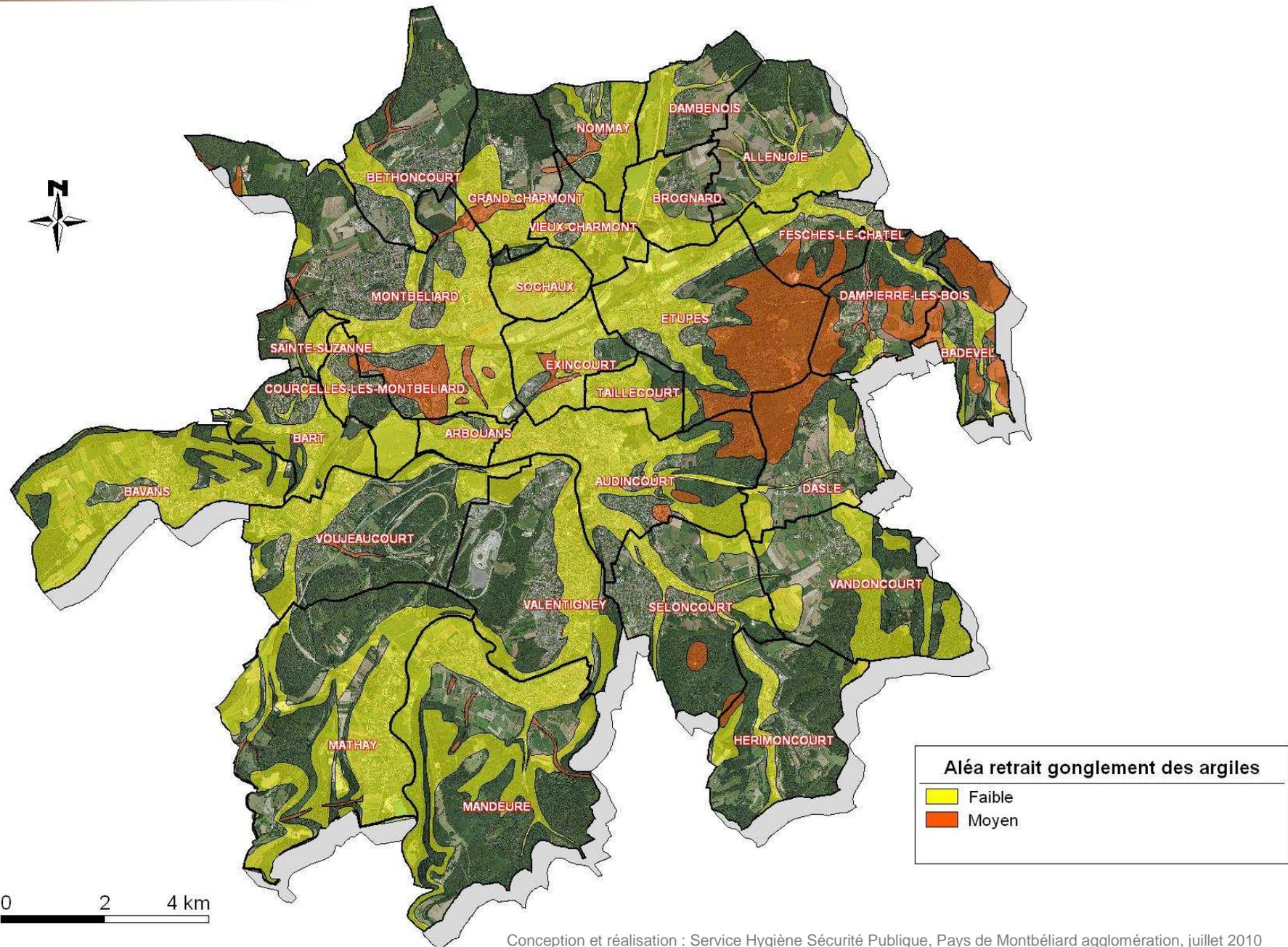
N'entrez pas dans un bâtiment endommagé.

Pour plus d'informations : www.mouvementsdeterrain.fr et www.argiles.fr

Carte de l'aléa mouvement de terrain sur le territoire du Pays de Montbéliard



Carte de l'aléa retrait gonflement des argiles sur le territoire du Pays de Montbéliard



Conception et réalisation : Service Hygiène Sécurité Publique, Pays de Montbéliard agglomération, juillet 2010
Données issues du BRGM, www.argiles.fr



LE RISQUE INDUSTRIEL ET TRANSPORT DE MATIERES DANGEREUSES

Le Pays de Montbéliard compte un **nombre très important d'entreprises**. Ces établissements utilisent ou fabriquent des **produits chimiques dangereux**, stockent des **réserves de gaz, d'hydrocarbures...** De plus, l'ensemble de ces activités crée une **circulation importante** de matières dangereuses sur les **axes routiers principaux, ferroviaires ou encore les canalisations**.

Ce risque se manifeste par une explosion, un incendie ou le rejet de **produit chimique ou radioactif** dans l'environnement.



Accident sur l'A36
Source : www.ouest-france.fr

Consignes de sécurité ... AYEZ LES BONS REFLEXES !

PENDANT

APRES

Si vous êtes témoin d'un accident :

- Donner l'alerte aux secours (18).

Si vous entendez le signal d'alerte :

- Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- Fermer portes et fenêtres et s'en éloigner.
- Arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage.

- Ecouter la radio.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Ne provoquer ni flamme, ni étincelle, ne pas fumer.
- N'évacuer que sur ordre des autorités.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, il existe un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour leur prise en charge.

- Aérer les locaux.
- Ne pas consommer les produits de votre jardin sans l'approbation des autorités.
- Vous pouvez consommer l'eau du robinet, sauf si des informations contraires sont données par les pouvoirs publics.



Mettez vous à l'abri et évitez les déplacements.



Coupez le gaz et l'électricité.



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Ecoutez la radio (France inter 90 FM ou Radio France Bleu 94,6 ou 106.80 FM) et respectez les consignes.



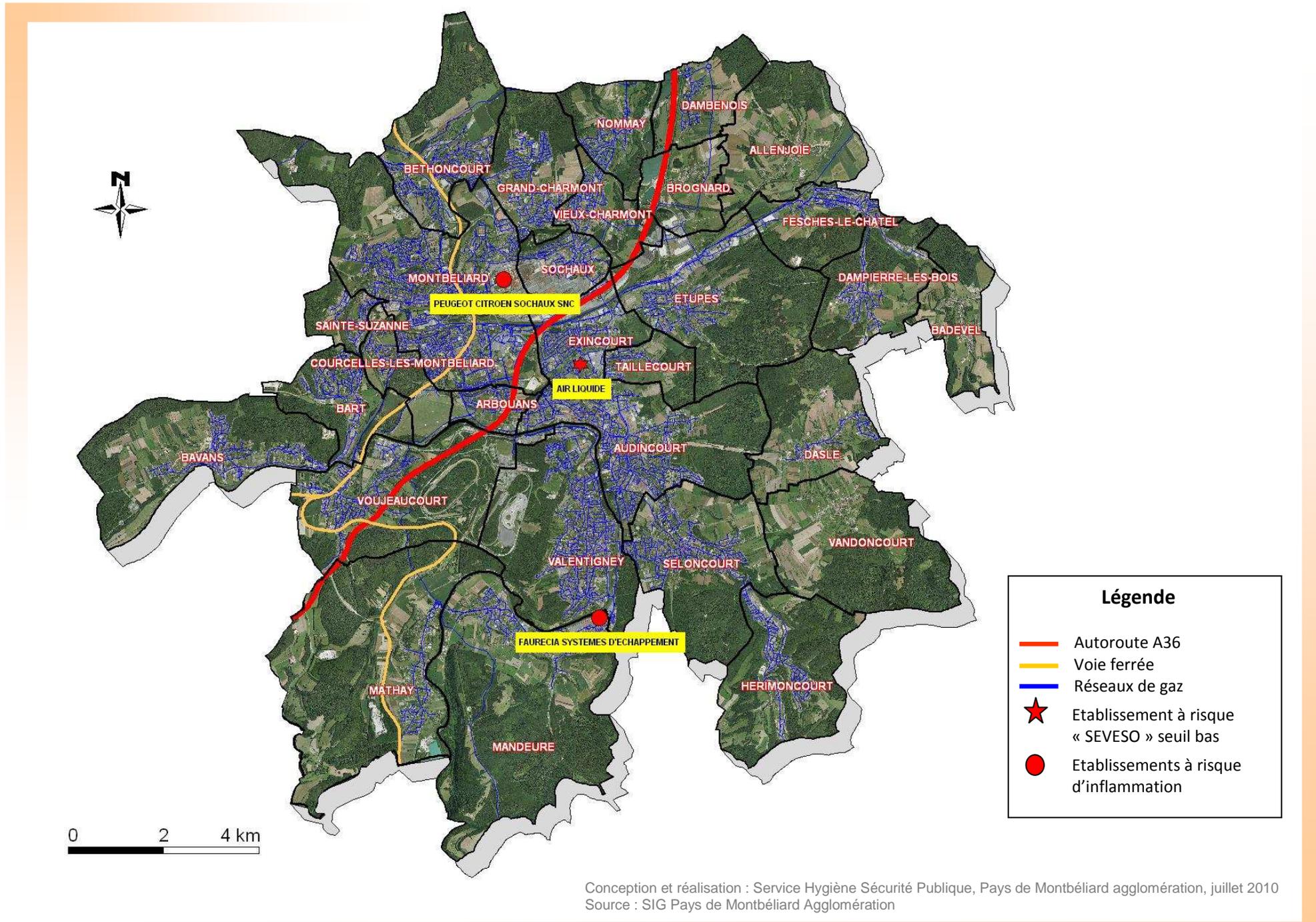
N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne fumez pas et ne provoquez pas de flamme.

Pour plus d'informations : www.mementodumaire.net ou www.prim.net

Carte du risque industriel et transport de matières dangereuses sur le territoire du Pays de Montbéliard





LE RISQUE DE RUPTURE DU BARRAGE DU CHATELOT DANS LE PAYS DE MONTBELIARD

Construit dans les années 1950, le barrage du Châtelot est situé sur la commune de la Chau de Fonds à une centaine de kilomètres du Pays de Montbéliard. Il est le plus conséquent des trois ouvrages franco-suisse dans le Doubs avec une hauteur de 68,50 mètres et un volume de retenue de 20 millions de m³.

En cas de rupture, 11 communes seraient concernées par l'onde de submersion comprise entre 0 et 8 mètres de haut : Mathay, Mandeure, Valentigney, Audincourt, Taillecourt, Exincourt, Arbouans, Courcelles-lès-Montbéliard, Voujeaucourt, Bart et Bavans.



Carte de situation du barrage du Châtelot
Source : Google Maps



Barrage du Châtelot
Source : <http://ebarthod.files.wordpress.com>

Consignes de sécurité ... AYEZ LES BONS REFLEXES !

AVANT

- Connaître le signal d'alarme.
- Connaître les points hauts sur lesquels se réfugier et repérer les accès, les moyens et les itinéraires d'évacuation.

PENDANT

Au moment de l'alerte :

- Gagner immédiatement les hauteurs environnantes.
- Ne pas prendre l'ascenseur.
- Ne pas revenir sur ses pas.
- Ne pas aller chercher les enfants à l'école, il existe un Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) pour leur prise en charge.

APRES

- Attendre les consignes de sécurité ou le signal de fin d'alerte pour quitter son abri.
- Aérer et désinfecter les pièces.
- Ne rétablir l'électricité que sur une installation sèche.
- Chauffer dès que possible.



Informez-vous.



Gagnez immédiatement les hauteurs environnantes.



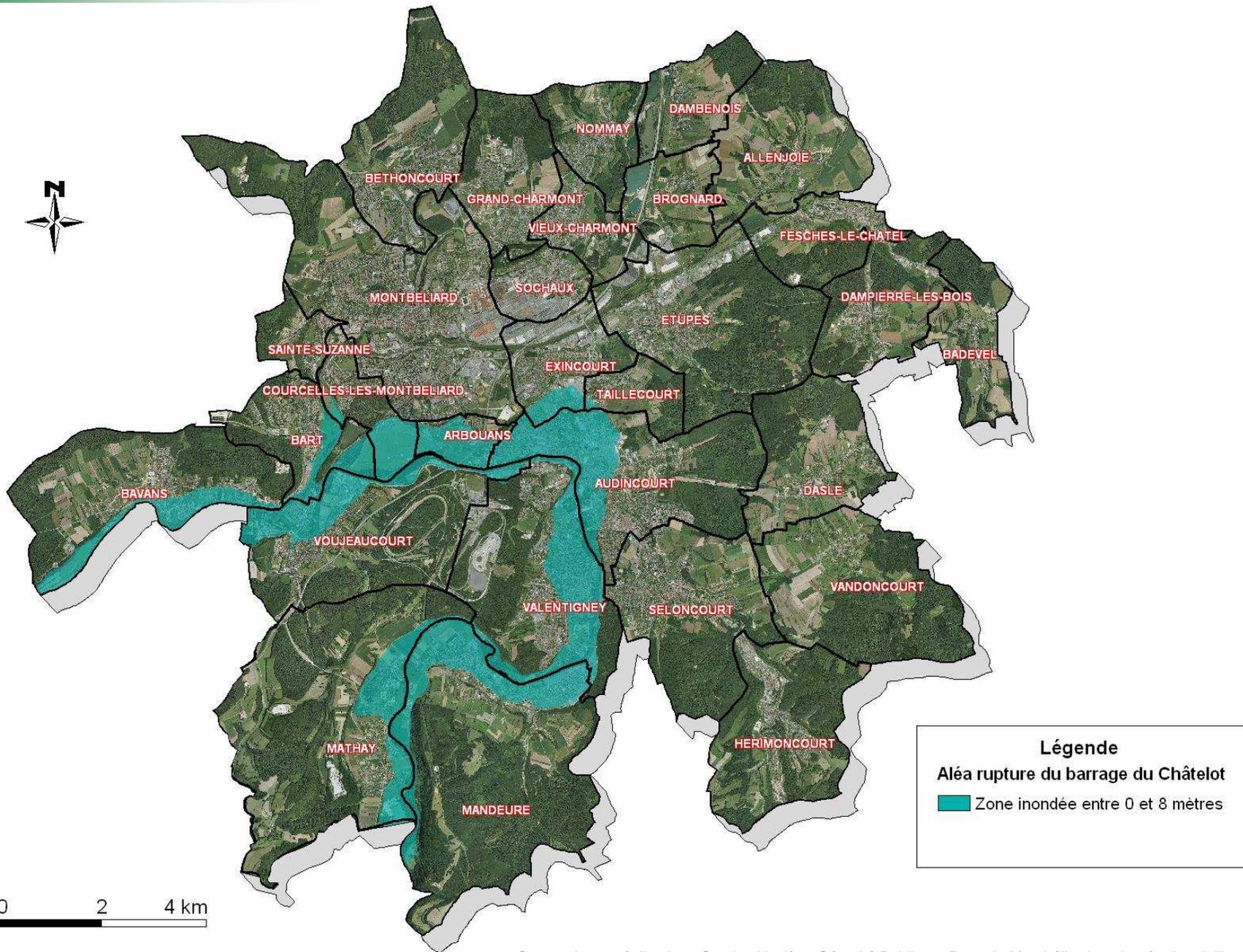
Ecoutez la radio (France inter 90 FM ou Radio France Bleu 94,6 ou 106.80 FM) et respectez les consignes.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.

Pour plus d'informations : www.franche-comte.pref.gouv.fr/.../ddrm-risque-rupture-de-barrage.pdf

Carte de l'aléa rupture du barrage du Châtelot sur le territoire du Pays de Montbéliard



Conception et réalisation : Service Hygiène Sécurité Publique, Pays de Montbéliard agglomération, juillet 2010
Données issues du Plan Particulier d'Intervention



chute abondante de neige



tempêtes fréquentes

LES ALEAS METEOROLOGIQUES

Les chutes de neige, le verglas, les vents violents, les pluies intenses ou encore les orages et la canicule sont autant d'aléas météorologiques susceptibles de toucher l'agglomération.



Neige sur le Pays de Montbéliard
Source : <http://www.mes-loisirs-creatifs.com>



Tempête de grêle, 9 juin 2010.
Source : www.lepays.fr

Consignes de sécurité ... AYEZ LES BONS REFLEXES !

NEIGE/ VERGLAS et TEMPETES

- Prévoir un éclairage de secours et faire une réserve d'eau potable.
- Limiter au maximum les déplacements et respecter les conditions de circulation et déviations mises en place.
- Prévoir un équipement minimum en cas d'attente prolongée dans la voiture.
- Débrancher les appareils électriques et les antennes de télévision.
- Ecouter la radio pour respecter les consignes.
- Se protéger des chutes et dégager la neige devant son domicile.
- N'intervenir en aucun cas sur les toitures.
- Ne jamais toucher les fils électriques et téléphoniques tombés au sol.

GRAND FROID

- Couvrir particulièrement les parties de son corps qui perdent de la chaleur : tête, cou, mains et pieds.
- Se couvrir le nez et la bouche avec un cache-nez pour respirer de l'air moins froid.
- Maintenir un certain niveau d'activités physiques tout en évitant les efforts importants. Les personnes à risques doivent limiter au maximum les activités extérieures.
- Eviter de sortir les bébés, même bien protégés.
- Chauffer son logement sans surchauffer et l'aérer une fois par jour.
- Faire vérifier les installations de chauffage.
- Si vous devez absolument utiliser votre véhicule : préparer des couvertures, une trousse de secours, un téléphone portable chargé, une boisson chaude et de la nourriture.



informez-vous

Informez-vous.



soyez vigilants

Soyez vigilant.



Mettez vous à l'abri et évitez les déplacements.



Ecoutez la radio (France inter 90 FM ou Radio France Bleu 94,6 ou 106.80 FM) et respectez les consignes.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



LE RISQUE CANICULE

Le mot « **canicule** » désigne un épisode de **température élevée de jour comme de nuit, sur une période prolongée.**

Une forte chaleur devient **dangereuse pour la santé** dès qu'elle **dure plus de trois jours.**

Les **personnes déjà fragilisées** (personnes âgées, personnes atteintes d'une maladie chronique, nourrissons, etc.) sont particulièrement **vulnérables**. Lors d'une canicule, elles risquent une **déshydratation, l'aggravation de leur maladie chronique** ou encore un **coup de chaleur.**

Les **personnes en bonne santé** (notamment les sportifs et travailleurs manuels exposés à la chaleur) ne sont cependant pas à l'abri si elles ne **respectent pas quelques précautions élémentaires.**



Etangs de Brognard

Source : Pays de Montbéliard Agglomération

Consignes de sécurité ... AYEZ LES BONS REFLEXES !

PRECAUTIONS A PRENDRE

- S'exposer le moins possible au soleil et notamment pendant les heures les plus chaudes.
- Passer plusieurs heures dans un endroit frais ou climatisé notamment pour les personnes âgées.
- Maintenir sa maison à l'abri de la chaleur (fermeture des fenêtres, volets...).
- Boire régulièrement même si vous n'avez pas soif et ne pas consommer d'alcool.
- Ne pas faire d'efforts physiques intenses (sport, jardinage, bricolage...).
- Porter des vêtements légers (vêtements clairs, amples et non synthétiques).
- Stocker le nécessaire pour faire face aux fortes chaleurs (brumisateur d'eau, boissons fraîches, ventilateur...).
- Ne pas hésiter à consulter son médecin traitant ou appeler le SAMU (15) en cas de troubles (nausées, vertiges, fatigue...).
- Etre attentif aux personnes vulnérables (personnes âgées, enfants...).

Pour plus d'informations : www.risques.gouv.fr ou www.meteo.fr



Informez-vous en consultant les cartes de vigilance émises par Météo France.



Ne sortez pas aux heures les plus chaudes.



Maintenez votre maison à l'abri de la chaleur.



Buvez environ 1,5L d'eau et ne consommez pas d'alcool.



Soyez attentif aux personnes vulnérables.

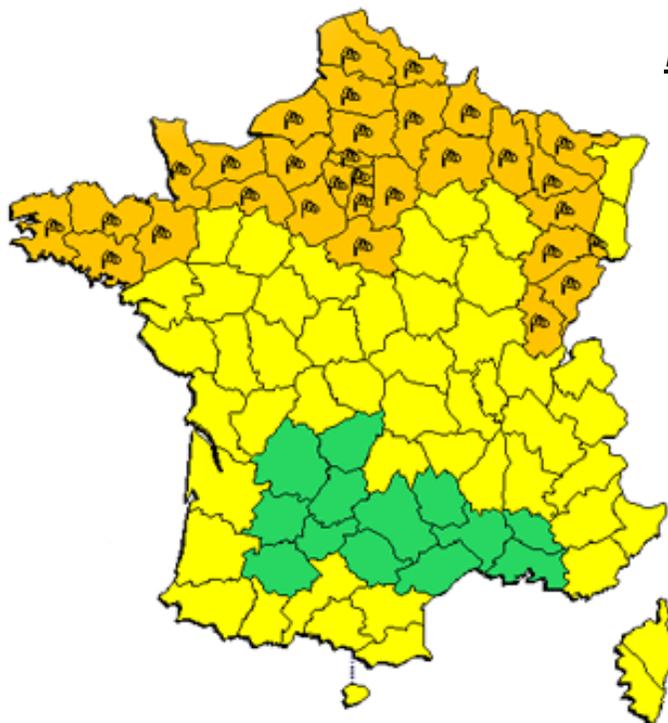
Météo-France diffuse deux fois par jour une **carte de vigilance** des situations qui peuvent être **dangereuses** dans les 24 heures à venir. Le département y est signalé en niveau vert, jaune, orange ou rouge.

Dès le niveau orange, suivez les conseils et adoptez les comportements préconisés.

Les cartes de vigilance émises par Météo France symbolisent 7 types d'événements identifiés par des pictogrammes associés à chaque département. Notre territoire est concerné par 6 de ces événements :

	Vent violent		Canicule du 1 ^{er} juin au 30 septembre
	Orages		Grand froid du 1 ^{er} novembre au 31 mars
	Pluie inondation		Neige et/ou verglas

-  **Une vigilance absolue s'impose** : des phénomènes météorologiques dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus...
-  **Soyez très vigilant** : des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus...
-  **Soyez attentif** si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique...
-  **Pas de vigilance particulière**



Exemple de carte de vigilance émise par Météo France

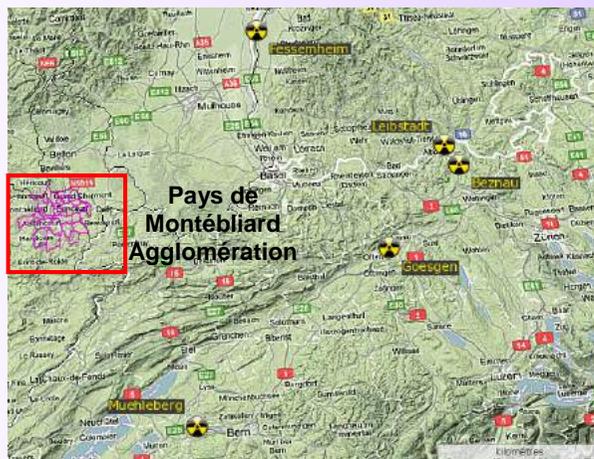
Les cartes de vigilance sont diffusées sur le site www.meteo.fr et relayées par les radios, les télévisions et la presse écrite.



LE RISQUE NUCLEAIRE ET RADIOLOGIQUE

Le risque nucléaire peut survenir après un **accident nucléaire** soit après une **dégradation** brutale ou progressive d'une **installation nucléaire** ou lors du **transport d'un colis radioactif**. Il conduit au rejet dans l'environnement de substances radioactives qui émettent des rayonnements ionisants susceptibles de porter atteinte à la population, la faune et la flore.

Cinq centrales nucléaires sont situées dans un rayon d'une **centaine de kilomètres du Pays de Montbéliard**. La plus proche, la centrale de **Fessenheim** (Haut-Rhin), est située en bordure du Grand Canal d'Alsace, à 70 km au nord-est de la CAPM.



Carte de situation des centrales nucléaires
Source : Intragéo Risque, Pays de Montbéliard Agglomération



Centrale nucléaire de Fessenheim
Source : www.asn.fr

Consignes de sécurité ... AYEZ LES BONS REFLEXES !

PENDANT

Si vous entendez le signal d'alerte :

- Rentrer dans le bâtiment le plus proche.
- Fermer portes et fenêtres et s'en éloigner, arrêter la ventilation, la climatisation et le chauffage.
- Ecouter la radio.
- Couper le gaz et l'électricité.
- Ne provoquer ni flamme, ni étincelle, ne pas fumer.
- N'évacuer que sur ordre des autorités.

APRES

- Ne pas consommer les produits de votre jardin sans l'approbation des autorités.
- Vous pouvez consommer l'eau du robinet, sauf si des informations contraires sont données par les pouvoirs publics.



Mettez vous à l'abri et évitez les déplacements.



Coupez le gaz et l'électricité.



Fermez les portes, fenêtres, soupiraux, aérations.



Ecoutez la radio (France inter 90 FM ou Radio France Bleu 94,6 ou 106.80 FM) et respectez les consignes.



Ne fumez pas et ne provoquez pas de flamme.

Pour plus d'informations : www.cepn.asso.fr ou <http://www.irsn.fr>



LES RISQUES SANITAIRES

Les **risques sanitaires** regroupent les risques susceptibles d'affecter la **santé de la population** du fait d'**agents infectieux** (virus, bactérie...), de **produits chimiques** ou de **substances radioactives**.

Une **pandémie grippale** est une **épidémie** caractérisée par la **diffusion rapide et géographiquement très étendue** (plusieurs continents ou monde entier) d'un nouveau sous-type de **virus**.



Les risques sanitaires
Source : <http://www.marketing-professionnel.fr>

Consignes de sécurité ... AYEZ LES BONS REFLEXES !

RISQUE EPIDEMIOLOGIQUE ET PANDEMIE GRIPPALE

Si l'on est atteint :

- Se couvrir la bouche lors d'une toux et le nez lors d'un éternuement, se laver les mains.
- Se moucher et cracher dans un mouchoir à usage unique, puis le jeter dans une poubelle recouverte d'un couvercle.

Dans l'entourage des malades :

- Porter un masque contre les projections.
- Respecter les consignes qui sont communiquées.

En cas de grippe aviaire :

- Eviter tout contact avec les volailles vivantes ou mortes.
- Prévenir la mairie en présence d'un oiseau mort.

INCIDENT SUR LE RESEAU D'EAU POTABLE

- Ne pas consommer l'eau du robinet même bouillie.
- Boire de l'eau embouteillée.



Couvrez-vous la bouche et le nez quand vous toussiez ou éternuez.



Lavez-vous les mains régulièrement à l'eau et au savon.



Jetez vos mouchoirs usagés immédiatement après usage dans la poubelle.



Dès l'apparition de symptômes, consultez rapidement un médecin.



Ne consommez pas l'eau du robinet. Utilisez de l'eau embouteillée.

Pour plus d'informations : www.pandemie-grippale.gouv.fr ou www.risques.gouv.fr



LE RISQUE D'INTOXICATION AU MONOXYDE DE CARBONE

Le **monoxyde de carbone** est un **gaz inodore et incolore** qui provient d'une **mauvaise combustion** quelle que soit la source d'énergie : bois, gaz, fuel, charbon, essence...

Les **appareils de chauffage** mal entretenus constituent la **principale cause**.

Chaque année, près de **5 000 personnes** sont **victimes** d'intoxication à ce gaz.



Le monoxyde de carbone : un gaz inodore, invisible, toxique et mortel.
Source : www.inpes.sante.fr

Consignes de sécurité ... AYEZ LES BONS REFLEXES !

AVANT

- Faire contrôler chaque année son installation de chauffage et ramoner sa cheminée.
- Demander, après tous travaux, un certificat de conformité au professionnel qui les a réalisés.
- Dégager les voies d'aération de son logement, et bien aérer, même en hiver.

PENDANT

- Aérer immédiatement les locaux.
- Arrêter les appareils à combustion.
- Couper le gaz si possible.
- Ne pas craquer d'allumette, ne pas allumer la lumière, ne pas téléphoner.
- Evacuer les locaux sans prendre l'ascenseur.
- Appeler les secours depuis l'extérieur.

APRES

- Ne réintégrer les lieux qu'après avoir reçu l'avis d'un professionnel.



Coupez l'alimentation de l'appareil en cause.



Aérez immédiatement les locaux.



Appelez les pompiers (18) ou le SAMU (15).



Evacuez les locaux.



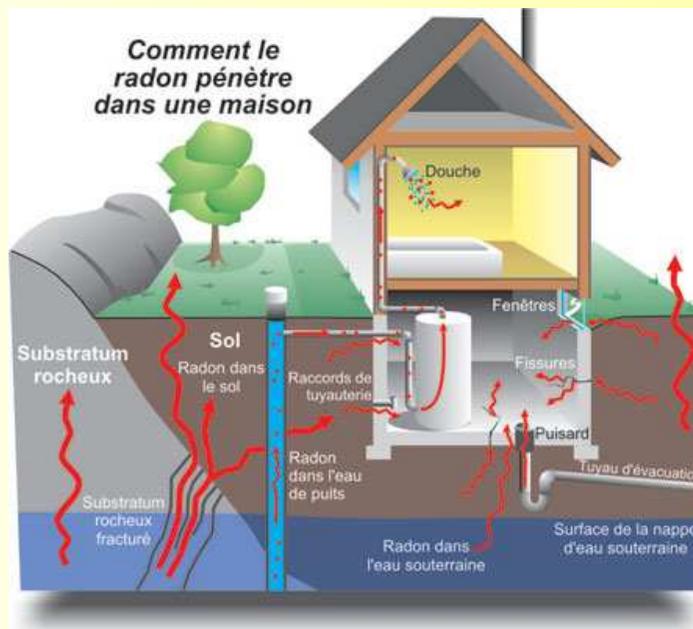
Ne réintégrez les locaux qu'après l'avis d'un professionnel.

Pour plus d'informations : www.sante-sports.gouv.fr/les-intoxications-au-monoxyde-de-carbone.html



LE RISQUE RADON

Le radon est un **gaz radioactif inodore et incolore d'origine naturelle**. Il provient de la désintégration de l'uranium et du radium de la croûte terrestre. Il peut **s'infiltrer dans les bâtiments** par les fissures et autres voies d'entrée au niveau du sous-sol. Le radon est, après le tabagisme, la cause principale de cancer du poumon. **Le Doubs fait partie des 31 départements prioritaires**. C'est pourquoi, Pays de Montbéliard agglomération, avec le soutien technique de l'Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire (IRSN), s'est engagée dans un **projet de sensibilisation et de surveillance depuis 2006**.



Source : http://geopanorama.rncan.gc.ca/ottawa/radon_f.php

Consignes de sécurité ... AYEZ LES BONS REFLEXES !

COMMENT REDUIRE LES CONCENTRATIONS EN RADON DANS VOS HABITATIONS

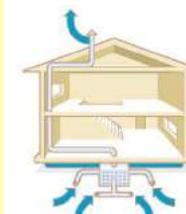
La réduction des concentrations en radon nécessite une combinaison appropriée d'actions telles que :

- Amélioration de la ventilation du bâtiment (simple aération, installation de grilles d'entrée d'air...).
- Etanchement de l'interface sol-bâtiment (mise en place d'un vide sanitaire, d'un plancher ventilé...).
- Traitement des soubassements par ventilation ou mise en dépression (sol, sous-sol, cave).

Pour plus d'informations : www.irsn.fr ou www.cstb.fr



Aérez régulièrement les locaux en ouvrant les fenêtres.



Drainez le radon par une mise en dépression du sol sous-jacent du bâtiment.



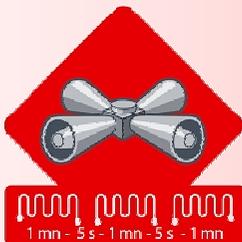
L'ALERTE

Le signal d'alerte avertit la population de la survenue d'un danger. Vous devez vous mettre à l'abri dans un local clos et écouter la radio (France Inter 90 FM, Radio France Bleu 94.6 ou 106.80 FM). Vous ne devez pas téléphoner, ni aller chercher vos enfants à l'école.

DEBUT DE L'ALERTE

En cas d'événement nécessitant une mise à l'abri, l'alerte sera donnée par les sirènes testées chaque premier mercredi à midi.

Elles émettent un son caractéristique en **trois séquences** d'une **minute espacées de 5 secondes.**



FIN DE L'ALERTE

Une fois le danger écarté, les sirènes émettent le signal de fin d'alerte : **un son continu sur 30 secondes.**



CONSIGNES GENERALES DE SECURITE ... AYEZ LES BONS REFLEXES !

Les consignes générales de sécurité s'appliquent, dès l'alerte, quelque soit le risque sauf consignes contraires données par les autorités lors de l'événement.

En situation d'urgence, il convient également d'avoir quelques éléments indispensables :



Le « pack sécurité » à préparer chez soi :

- ↘ Radio à piles
- ↘ Lampe de poche ou à dynamo
- ↘ Eau et nourriture non périssable
- ↘ Couvertures
- ↘ Vêtements
- ↘ Papiers personnels
- ↘ Médicaments et notamment traitement quotidien

*Pour plus d'informations : www.risques.gouv.fr notamment à la rubrique « Mon guide d'urgence »
ou pour entendre le signal d'alerte: www.interieur.gouv.fr à la rubrique « sécurité civile - gestion des risques - systèmes d'alerte ».*



Mettez vous à l'abri et évitez les déplacements.



Coupez le gaz et l'électricité.



Ecoutez la radio (France inter 90 FM ou Radio France Bleu 94,6 ou 106.80 FM) et respectez les consignes.



N'allez pas chercher vos enfants à l'école.



Ne fumez pas et ne provoquez pas de flamme.



Numéros d'urgence

- 18** Sapeurs Pompiers
- 17** Police nationale ou Gendarmerie pour tout problème de sécurité ou d'ordre public
- 15** SAMU pour toute urgence de santé
- 112** Numéro d'appel d'urgence européen

Numéros utiles

Mairie :	03 81 99 61 00
Préfecture :	03 81 25 10 00
Alerte aux crues et météo :	03 81 25 10 33

Pour en savoir plus : contactez le service Hygiène Sécurité Publique de Pays de Montbéliard agglomération au 03 81 31 87 00 ou consultez le portail interministériel de prévention des risques majeurs : www.risques.gouv.fr.

Ce document a été réalisé par le Service Hygiène Sécurité Publique de Pays de Montbéliard agglomération, août 2010. Conception et réalisation cartographique : Service Hygiène Sécurité Publique de Pays de Montbéliard agglomération.